

Code de conduite des fournisseurs Steelcase

PUBLIÉ EN MAI 2013 DANS SA VERSION ANGLAISE (TRADUCTION FRANCAISE PUBLIÉE EN OCTOBRE 2013), REVISÉ EN AVRIL 2018



Notre vision

Chez Steelcase, nous sommes convaincus que seules les entreprises qui accordent de l'importance à l'Humain et à l'Environnement, peuvent réussir et prospérer. Nous croyons également que les entreprises responsables doivent jouer un rôle actif en encourageant les pratiques de travail saines tout en éliminant les procédés environnementaux et professionnels préjudiciables.

Que ces exigences soient déjà les vôtres ou non, nous apprécions à sa juste valeur la relation que nous entretenons avec vous et nous espérons que vous nous rejoindrez dans cette démarche.



Sommaire

Introduction4

- Domaine d'application
- Fondements du présent Code
 - Valeurs fondamentales
 - Principes directeurs
- Obligations légales applicables

Exigences relatives aux performances des fournisseurs.5-12

Gouvernance organisationnelle...5

- Engagement du management
- Documentation et Enregistrement
- Évaluation des fournisseurs
- Évaluation et gestion des risques
- Formation
- Objectifs d'amélioration
- Responsabilité de la direction
- Feedback et implication du personnel
- Actions correctives et transparence

Droits de l'Homme..... 6

- Diversité
- Egalité de traitement et absence de discrimination
- Liberté d'association

Pratiques de travail 7-8

- Travail forcé
- Travail des mineurs
- Heures de travail
- Salaires et avantages

Santé et sécurité 8

- Prévention contre les blessures physiques
- Prévention de l'exposition chimique
- Procédures et systèmes de sécurité au travail
- Communication en matière de santé et sécurité
- Préparation aux situations d'urgence
- Travaux pénibles
- Hygiène, alimentation et logement

L'environnement.....9

- Gestion des substances dangereuses et restrictions
- Gestion des déchets solides et dangereux
- Gestion des rejets dans l'atmosphère
- Autorisations environnementales et reporting
- Prévention de la pollution et préservation des ressources

De la bonne pratique des affaires 10

- Intégrité commerciale
- Divulgateur d'informations
- Propriété intellectuelle
- Protection des lanceurs d'alertes

Protection des consommateurs Engagement envers la collectivité 11

- Pratiques commerciales, publicitaires et concurrentielles loyales
- Restrictions relatives à la composition des produits
- Engagement et développement de la collectivité

Introduction

Le Code de conduite des fournisseurs Steelcase (le « Code ») a pour objectif de décrire l'engagement de Steelcase Inc., ses actions et attentes en matière de responsabilité sociale et environnementale de sa Supply Chain.

Domaine d'application

Le présent Code s'applique à la totalité de la Supply Chain. Nous attendons de vous que vous vous conformiez au présent Code et que vous ayez la même exigence vis-à-vis de vos propres fournisseurs. Dans le présent Code, le terme « fournisseurs » désigne à la fois les fournisseurs proposant directement des produits et/ou des services à notre entreprise ainsi que vos propres fournisseurs contribuant ainsi à notre Supply Chain globale.

Fondements du présent Code

Valeurs fondamentales

Nous sommes fiers de mener nos activités en garantissant un niveau élevé d'intégrité et d'éthique. Nos valeurs fondamentales, instaurées depuis de nombreuses années et présentées ci-dessous, reflètent les principes de nos fondateurs et constituent la base du présent Code :

- Agir avec intégrité
- Dire la vérité
- Respecter nos engagements
- Traiter les personnes avec dignité et respect
- Encourager les relations positives
- Protéger l'environnement
- Se surpasser

Principes directeurs

Outre ces valeurs fondamentales, nous avons tenu compte de nombreux autres points de référence lors de la création du présent Code, comprenant, sans toutefois s'y limiter, les documents mentionnés ci-dessous. Ces derniers ont servi de référence lors de l'élaboration du présent Code, mais celui-ci ne met pas obligatoirement en œuvre l'ensemble des éléments contenus dans chacun de ces documents.

- Lois et réglementations applicables
- ISO 26000 Normes relatives à la responsabilité sociale des entreprises
- Charte internationale des droits de l'homme
- Normes internationales du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Directives relatives à la santé et la sécurité de l'OIT
- Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact)
- Code de conduite de l'industrie électronique
- OHSAS 18001
- ISO 14000
- Les Global Business Standards de Steelcase
- Les exigences et demandes de nos clients

Obligations légales applicables

Les fournisseurs sont tenus de se conformer aux lois et réglementations applicables. Le présent Code n'a pas pour vocation à entrer en conflit avec une exigence légale ou réglementaire s'appliquant normalement aux fournisseurs. Dans le cas où la conformité au présent Code donnerait lieu à la violation d'une loi ou réglementation applicable, les fournisseurs doivent se conformer aux exigences de la loi ou de la réglementation applicable concernée.

Exigences relatives aux performances des fournisseurs :

Gouvernance organisationnelle

Une forte implication du management dans le processus de gouvernance est essentielle à une intégration réussie de la responsabilité sociale et environnementale dans la culture d'une organisation.

Engagement du management

Les fournisseurs devront développer des politiques en matière de responsabilité sociale et environnementale affirmant l'engagement de leur management à s'y conformer dans un esprit d'amélioration continue.

Documentation et Enregistrement

Les fournisseurs disposeront de processus leur permettant d'identifier, de surveiller, de comprendre et de se conformer aux lois et réglementations applicables ainsi qu'au présent Code. Les fournisseurs doivent détenir à tout moment les licences d'exploitation et/ou diverses autorisations valides telles que requises pour leurs activités par les lois et réglementations applicables.

Les fournisseurs devront également conserver tous les documents et enregistrements garantissant leur conformité aux lois et le respect du présent Code. Ces documents et enregistrements seront mis à disposition en cas d'une inspection, à la demande de Steelcase ou d'un auditeur tiers désigné par Steelcase.

Évaluation des fournisseurs

Afin d'atteindre nos objectifs communs, Steelcase se réserve le droit d'auditer (et/ou d'envoyer un représentant tiers), en l'annonçant ou non, les installations des fournisseurs contribuant à la Supply Chain de Steelcase pour en vérifier la conformité au présent Code.

Les fournisseurs sont tenus de veiller à ce que leurs propres fournisseurs contribuant à la Supply Chain de Steelcase respectent le présent Code.

Le non-respect du présent Code et des différentes exigences aura des conséquences sur notre relation d'affaires et pourra donner lieu à une rupture de nos relations de fourniture.

Évaluation et gestion des risques

Les fournisseurs sont tenus d'identifier, d'évaluer et de réduire les risques associés à leurs activités et identifiés par le présent Code.

Formation

Les fournisseurs devront assurer la formation des responsables et employés intervenant dans la mise en œuvre des politiques, procédures et objectifs d'amélioration associés au présent Code et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Objectifs d'amélioration

Les fournisseurs devront avoir des objectifs,

cibles et plans de mise en œuvre écrits destinés à accroître leurs performances en matière de responsabilité sociale et environnementale, en incluant notamment une auto-évaluation périodique des progrès réalisés.

Responsabilité de la direction

Les fournisseurs devront mettre en œuvre un niveau d'engagement et de responsabilité adaptés de la part du management pour assurer le respect au présent Code.

Feedback et implication du personnel

Les fournisseurs devront vérifier régulièrement que leurs employés comprennent parfaitement le présent Code et obtenir des feedbacks de leur part sur les pratiques et conditions couvertes par le présent Code afin d'encourager l'amélioration continue.

Actions correctives et transparence

Toute défaillance doit être signalée sans délai en adressant un e-mail à Steelcase Integrity Helpline : integrity.steelcase.com

Exigences relatives aux performances des fournisseurs :

Droits de l'Homme

Les droits de l'Homme sont intrinsèques, inaliénables, universels et interdépendants, et chaque Organisation a le devoir de les respecter et de contribuer à leur respect.

Diversité

Les fournisseurs sont tenus de s'engager à travers toute leur organisation afin de bâtir une culture d'intégration de toutes cultures et origines sans tenir compte du sexe, de l'origine ethnique, de la religion ou de tout autre statut.

Egalité de traitement et absence de discrimination

Les fournisseurs s'engagent à assurer à tous les employés le droit de travailler dans un environnement libre de toute intimidation, menace, hostilité, violence, harcèlement ou perturbation. En outre, les fournisseurs encourageront leurs employés à signaler sans délai tout comportement discriminatoire ou harcèlement. Les fournisseurs ne feront aucune discrimination basée sur l'origine, la couleur de peau, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, le handicap, la grossesse, la religion, l'affiliation politique, l'appartenance à un syndicat ou le statut marital. De plus, les fournisseurs ne feront pas usage de tests médicaux pour discriminer des employés existants ou potentiels.

Liberté d'association

Une communication ouverte et un engagement direct entre les employés et la direction constituent les méthodes les plus efficaces permettant de résoudre des problèmes relatifs au lieu de travail et à la rémunération. Cependant, les fournisseurs devront respecter le droit des employés de s'associer en toute liberté, de former et de rejoindre des organisations syndicales de leur choix, de chercher à être représentés et de négocier collectivement, comme l'autorisent les lois et réglementations applicables et conformément à ces dernières. Les employés pourront ainsi communiquer librement avec la direction concernant les conditions de travail, et ce sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

Exigences relatives aux performances des fournisseurs :

Pratiques de travail

Les individus ont le droit de travailler dans le cadre d'un emploi volontaire, sécurisé, rémunéré de manière équitable et protégeant la dignité humaine.

Travail forcé

Les fournisseurs n'auront recours à aucune forme de travail forcé, d'asservissement ou de travail involontaire. Tout travail doit être volontaire et les employés seront libres de le quitter ou de mettre fin à leur contrat de travail en respectant un délai raisonnable. Les fournisseurs ne participeront en aucun cas à un trafic d'êtres humains ni n'utiliseront des pratiques associées à l'esclavage dans toute partie de leur organisation ou de leur propre Supply Chain.

Travail des mineurs

Les fournisseurs ne feront en aucun cas travailler des enfants mineurs dans toute partie de votre organisation ou de votre Supply Chain .

Le terme « enfant » désigne toute personne de moins de 15 ans (ou 14 si la loi du pays l'autorise), dont l'âge est inférieur à l'âge minimum requis pour travailler dans le pays concerné, ou dont l'âge est inférieur à l'âge minimum de scolarisation obligatoire, en retenant l'âge limite le plus élevé. Nous soutenons le recours à des programmes légitimes d'apprentissage conformes aux lois et réglementations locales.

Heures de travail

Les heures de travail de chaque employé ne doivent pas dépasser le nombre d'heures maximum défini par la loi locale. De plus, une semaine de travail ne devra pas comporter plus de 60 heures, comprenant les heures supplémentaires, à l'exception de situations inhabituelles ou d'urgence. Les employés seront régulièrement autorisés à bénéficier d'au moins un jour de congé au cours d'une semaine de sept jours.

Salaires et avantages

Les fournisseurs rémunéreront l'ensemble des employés au moins selon le salaire minimum requis par les lois et réglementations applicables et leur feront bénéficier de tous les avantages obligatoires prescrits par la loi. Outre leur rémunération pour les heures régulières de travail, les employés seront également rémunérés pour les heures supplémentaires effectuées selon un taux au moins équivalent au taux minimum requis par les lois et réglementations applicables.

Des retenues sur salaires ne seront en aucun cas autorisées pour servir de mesure disciplinaire. La base de rémunération des employés devra être indiquée en temps utile sur une fiche de paie ou toute autre notification similaire.

Exigences relatives aux performances des fournisseurs :

Pratiques de travail (suite)

Santé et sécurité

L'intégration de pratiques saines en matière de gestion de la santé et de la sécurité est indispensable pour créer et maintenir des conditions de travail sécurisées ainsi qu'un environnement de travail sain pour tous les employés.

Prévention contre les blessures physiques

Les fournisseurs devront dans la mesure du possible éliminer ou réduire les risques physiques et fournir aux employés un équipement de protection personnel adapté. Les employés ne feront pas l'objet de mesures disciplinaires pour avoir alerté sur des questions de matière de sécurité et auront le droit de refuser des conditions de travail non sécurisées sans craindre d'éventuelles représailles.

Prévention de l'exposition chimique

Les fournisseurs identifieront, évalueront et contrôleront l'exposition des employés aux agents chimiques, biologiques et physiques. Les fournisseurs devront dans la mesure du possible éliminer de tels risques. S'il s'avère impossible d'éliminer ces risques, les fournisseurs mettront en œuvre des mesures adaptées afin de les réduire.

Procédures et systèmes de sécurité au travail

Les fournisseurs devront élaborer des procédures et systèmes visant à gérer, suivre et signaler des blessures, accidents et maladies professionnelles. Ces procédures et systèmes encourageront les employés à signaler toute blessure, accident et maladie professionnels. Les fournisseurs devront classer et consigner les cas de blessure, accident et maladie professionnels, les examiner puis mettre en œuvre des actions correctives destinées à en éradiquer les causes. Les fournisseurs devront en outre payer pour tout traitement médical requis et faciliter la reprise du travail des employés.

Communication en matière de santé et sécurité

Afin de favoriser un environnement de travail sécurisé, les fournisseurs proposeront aux employés des informations et une formation adaptées relatives à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail, comprenant des informations et des avertissements écrits sur ce sujet, et ce dans la langue requise par les lois et réglementations applicables. En outre, les fournisseurs sont encouragés à transmettre ces informations dans la langue principale de leurs employés. Les fournisseurs publieront des fiches techniques de sécurité concernant les substances dangereuses ou toxiques et formeront en conséquence les employés pouvant être en contact avec ces substances sur leur lieu de travail.

Préparation aux situations d'urgence

Les situations et événements d'urgence doivent être identifiés et évalués par les fournisseurs, leur impact doit être réduit en mettant en œuvre des plans d'urgence et des procédures de réponse, notamment : reporting d'urgence, procédures d'évacuation et de notification des employés, formation des employés et exercices d'alerte, équipement adapté de détection et d'élimination des incendies, sorties de secours et plans de reprise adaptés.

Travaux pénibles

Les fournisseurs doivent identifier, évaluer et contrôler l'exposition des employés aux risques liés à des travaux pénibles, tels que la manutention manuelle de matériaux, le levage de charges lourdes ou répétitif, une station debout prolongée et des opérations de montage exigeant de la force ou des actions très répétitives.

Hygiène, alimentation et logement

Les fournisseurs doivent fournir aux employés un accès facile à des installations sanitaires propres, à de l'eau potable et à des installations saines de restauration et de préparation des repas, le cas échéant. Les dortoirs destinés aux employés mis à disposition par les fournisseurs doivent être maintenus dans un bon état de propreté et de sécurité, et proposer une/des sorties de secours adaptées, de l'eau chaude destinée aux bains et douches, un système de chauffage et de ventilation adapté, un espace personnel ainsi que des droits d'accès raisonnables.

Exigences relatives aux performances des fournisseurs :

L'environnement

Les organisations doivent mettre tout en œuvre afin que l'impact exercé sur l'environnement soit positif.

Gestion des substances dangereuses et restrictions

Afin de garantir une manipulation, un déplacement, un stockage, un recyclage, une réutilisation et une mise au rebut en toute sécurité, les fournisseurs devront identifier et gérer les substances présentant un risque en cas de rejet dans l'environnement ; les fournisseurs devront en outre se conformer au minimum aux lois et réglementations applicables en matière d'étiquetage, de recyclage et de mise au rebut.

Gestion des déchets solides et dangereux

Les eaux usées, les déchets solides, liquides et dangereux issus des processus industriels ou tertiaires ainsi que des installations sanitaires doivent être classés, surveillés, contrôlés puis traités au moins conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Gestion des rejets dans l'atmosphère

Les fournisseurs devront classer, surveiller, contrôler puis traiter leurs rejets dans l'atmosphère (avant, et/ou après rejet d'émissions), au minimum conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Autorisations environnementales et reporting

Les fournisseurs devront obtenir, conserver et maintenir à jour l'ensemble des autorisations environnementales requises (par ex. surveillance des rejets), mais également respecter les exigences opérationnelles et de reporting de ces autorisations.

Prévention de la pollution et préservation des ressources

Les fournisseurs devront mettre en œuvre des moyens raisonnables afin de réduire les déchets de tout type, incluant l'eau et l'énergie : que ce soit à la source ou grâce à des pratiques telles que la modification des processus de production, de maintenance et d'installation, l'usage de matériaux de substitution, la préservation, le recyclage et la réutilisation de matériaux.

Steelcase encourage ses fournisseurs à participer à des commissions locales au sujet de l'eau, lorsque celles-ci existent et font prendre conscience des éventuels problèmes de quantité ou de qualité de l'eau de leur bassin versant.

Exigences relatives aux performances des fournisseurs :

De la bonne pratique des affaires.

Il est de la responsabilité d'une organisation de mener ses activités dans le plus strict respect des droits des individus, des organisations et des gouvernements.

Intégrité commerciale

Les fournisseurs doivent s'engager à se conformer aux normes les plus strictes en matière de conduite éthique lorsqu'ils sont en contact avec d'autres organisations telles que clients, fournisseurs, agences gouvernementales, organisations non gouvernementales (ONG) et concurrents. Toute forme de corruption, d'extorsion et de détournement de fonds est strictement interdite. Les fournisseurs ne proposeront ni n'accepteront aucun pot-de-vin ou tout autre moyen permettant d'obtenir un avantage indu ou impropre. Les fournisseurs ne devront en aucun cas porter atteinte au Foreign Corrupt Practices Act (FCPA), au Bribery Act britannique de 2010, à toute convention internationale de lutte contre la corruption, ainsi qu'aux lois et réglementations applicables en matière de corruption des pays dans lesquels ils opèrent.

Divulgateion d'informations

Outre les informations requises par les lois et réglementations applicables, les fournisseurs devront, sur demande de Steelcase, fournir les informations relatives à leurs activités commerciales, à leur organisation, à leurs performances financières, ainsi que des données relatives à leur responsabilité sociale et environnementale.

Propriété intellectuelle

Les fournisseurs sont tenus de respecter les droits de propriété intellectuelle ; le transfert de technologie et de savoir-faire doit être réalisé selon des méthodes permettant de protéger ces droits de propriété intellectuelle.

Protection des lanceurs d'alertes

Les fournisseurs mettront en place des programmes permettant de garantir la confidentialité et la protection de tout employé divulguant une violation du présent Code. Les fournisseurs et leurs employés sont invités à utiliser la ligne « Steelcase Integrity » pour signaler à Steelcase toute violation du présent code ainsi que tout comportement inapproprié. Dans la plupart des juridictions ces signalements peuvent se faire anonymement au travers de la tierce partie qui gère la Helpline. Plus d'informations sur « Steelcase Integrity Helpline » sur le site integrity.steelcase.com.

Provenance des minerais responsable

Les fournisseurs s'assureront que les produits, sous ensemble ou matières premières qui nous sont fournis et qui sont utilisés dans les produits vendus ou revendus par Steelcase, ne contiennent pas de tantalium, d'étain, de tungstène ou d'or en provenance de la République Démocratique du Congo, ni d'aucun pays limitrophe qui pourrait financer ou bénéficier, directement ou indirectement, à des factions armées. Les fournisseurs devront s'engager (1) à mettre en œuvre tout ce qui est raisonnablement possible afin d'assurer la conformité à cette exigence sur la totalité de la chaîne d'approvisionnement, (2) à fournir Steelcase toute information concernant l'origine de ces minerais dans leurs produits ainsi que la chaîne de responsabilité.

Exigences relatives aux performances des fournisseurs :

Protection des consommateurs

Engagement envers la collectivité

La protection du consommateur fait partie intégrante d'une gestion des affaires respectant l'éthique.

Pratiques commerciales, publicitaires et concurrentielles loyales

Les fournisseurs devront appliquer des normes de pratiques commerciales loyales en ce qui concerne la publicité, les ventes et la concurrence. De plus, des méthodes adaptées permettant de protéger les données personnelles des clients doivent être mises en place.

Restrictions relatives à la composition des produits

Les fournisseurs devront respecter les lois et réglementations applicables relatives à l'interdiction ou à la restriction d'utilisation de substances spécifiques, notamment en ce qui concerne l'étiquetage des produits en vue de leur recyclage ou de leur destruction.

Engagement et développement de la collectivité

Les fournisseurs sont encouragés à améliorer la vie des collectivités au sein desquelles ils opèrent en promouvant le respect des droits de l'Homme à travers l'amélioration des conditions économiques, environnementales et sociales de ces dernières. Les fournisseurs doivent en outre inciter leurs propres fournisseurs à agir de même.

Les fournisseurs sont en outre encouragés à développer leur compréhension des cultures, traditions et valeurs qui prédominent dans les communautés locales grâce à un dialogue ouvert et continu avec les populations concernées.

Le présent code est disponible au téléchargement en format PDF sur le site www.steelcase.com